



Comptes annuels Younited SA 2025

YOUNITED

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 396 476 euros
21, rue de Châteaudun, 75009 Paris, France
517 586 376 RCS Paris – CIB 16488



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.
45 Rue Kléber
92300 Levallois-Perret

YOUNITED S.A.

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
YOUNITED S.A.
21 rue de Châteaudun - 75009 Paris

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS SA
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social :
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret
Capital social : 8 320 000 €
784 824 153 RCS Nanterre



KPMG S.A.
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex



Forvis Mazars S.A.
45 Rue Kléber
92300 Levallois-Perret

YOUNITED S.A.

21 rue de Châteaudun - 75009 Paris

Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de la société YOUNITED S.A.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par vos assemblées générales, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société YOUNITED S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au comité d'audit.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Observation

KPMG S.A., société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre. Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre

FORVIS MAZARS SA
Société Anonyme d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes à Directoire et Conseil de Surveillance
Siège social :
45 rue Kléber
92300 Levallois-Perret
Capital social : 8 320 000 €
784 824 153 RCS Nanterre

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note 4.2.1 «Présentation des comptes» de l'annexe aux comptes annuels qui expose les incidences liées au changement de méthodes comptables relatif à la première application du règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire.

Justification des appréciations - Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Evaluation des dépréciations pour risques de crédits avérés sur les encours de prêts à la clientèle

Point clé de l'audit	Réponse d'audit apportée
<p>Votre société constitue des dépréciations pour couvrir des risques avérés de pertes résultant de l'incapacité de ses clients à faire face à leurs engagements. Des dépréciations de prêts et créances sont constituées pour couvrir ces risques, sur une base individuelle.</p> <p>Comme indiqué dans la note 4.2.2.4., ces dépréciations sont estimées sur la base des flux prévisionnels de recouvrement actualisés.</p> <p>Au 31 décembre 2025, les créances douteuses sur la clientèle s'élèvent à 93,4 millions d'euros et les dépréciations associées s'élèvent à 73,8 millions d'euros, d'après la note 4.3.3.</p> <p>Nous avons considéré l'évaluation des dépréciations des créances douteuses sur la clientèle comme un point clé de l'audit en raison du caractère significatif de ce poste au regard des comptes annuels et du degré de jugement et d'estimation important relatif à la détermination des principales hypothèses de provisionnement.</p>	<p>Dans le cadre de nos procédures d'audit, nous avons mis en œuvre les travaux suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Prise de connaissance du processus de suivi du risque de crédit ; - Appréciation de la conception et de l'efficacité des contrôles clés du dispositif de contrôle interne relatif aux créances douteuses ; - Examen du modèle de provisionnement du risque de crédit avec l'appui de nos experts ; - Test de la fiabilité des données des états de reporting produits pour le suivi des dossiers de crédit douteux et des impayés ; - Vérification du correct calcul et de l'exhaustivité des provisions.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce appellent de notre part l'observation suivante : comme indiqué dans le rapport de gestion, ces informations n'incluent pas les opérations bancaires et les opérations connexes, votre société considérant qu'elles n'entrent pas dans le périmètre des informations à produire.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans le rapport du conseil de surveillance sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

Désignation des commissaires aux comptes

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société YOUNITED S.A. par l'assemblée générale du 1^{er} février 2021 pour le cabinet KPMG S.A. et par l'assemblée générale constitutive du 21 octobre 2009 pour le cabinet Forvis Mazars S.A.

Au 31 décembre 2025, le cabinet KPMG S.A. était dans la 5^{ème} année de sa mission sans interruption et le cabinet Forvis Mazars S.A. dans la 16^{ème} année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au comité d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de

l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire.

Responsabilités des commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Objectif et démarche d'audit

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces



informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au comité d'audit

Nous remettons au comité d'audit un rapport qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au comité d'audit figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au comité d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.821-27 à L.821-34 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le comité d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Paris La Défense, le 31 mars 2026

KPMG S.A.

Levallois-Perret, le 31 mars 2026

Forvis Mazars S.A.

Ulrich Sarfati

Associé

Alexandra Kritchmar

Associée

3 Comptes au 31/12/2025

YOUNITED – Exercice au 31 décembre 2025 :

• Bilan au 31 décembre 2025

	ref	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Caisses et Banques centrales	4.3.1	193 433 225	169 076 406
Créances sur les établissements de crédit	4.3.2	65 016 401	42 139 477
A vue		65 016 401	42 139 477
Operations avec la clientèle	4.3.3	778 883 499	980 002 170
Obligations et autres titres de placement	4.3.4	86 717 207	96 878 479
Immobilisations incorporelles	4.3.5	34 117 609	30 725 463
Immobilisations corporelles	4.3.6	1 027 463	860 359
Autres immobilisations financières	4.3.7	2 968 767	2 411 751
Autres actifs	4.3.8	19 975 072	26 620 082
Comptes de régularisations - Actif	4.3.13	17 734 476	18 685 048
Total ACTIF		1 199 873 720	1 367 399 234
Dettes envers les établissements de crédit	4.3.9	60 610 693	60 077 353
Dettes envers la clientèle - DAT	4.3.10	832 722 318	1 042 340 183
Comptes ordinaires de la clientèle	4.3.11	9 911 651	14 901 642
Autres passifs	4.3.8	38 657 836	38 375 448
Provisions pour risques et charges	4.3.12	614 891	724 202
Comptes de régularisations - Passif	4.3.13	0	0
Total DETTES		942 517 389	1 156 418 827
Capital souscrit		3 396 476	3 396 476
Primes d'émission		527 783 884	527 860 109
Réserves		1 747 565	1 747 565
Report à nouveau (+/-)		-218 874 532	-275 571 595
Résultat de l'exercice (+/-)		-56 697 063	-46 452 147
CAPITAUX PROPRES	4.3.14	257 356 330	210 980 408
Total PASSIF		1 199 873 720	1 367 399 234

• Compte de résultat au 31 décembre 2025

YOUNITED

Société Anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance au capital de 3 396 476 euros
 21, rue de Châteaudun, 75009 Paris, France
 517 586 376 RCS Paris – CIB 16488

	<i>ref</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Intérêts et produits assimilés		66 092 582	67 043 517
Intérêts et charges assimilées	4.5.1	-36 469 128	-30 099 552
Commissions	4.5.1	41 741 289	36 537 326
Autres produits d'exploitation bancaire	4.5.2	43 711 176	41 549 667
PRODUIT NET BANCAIRE	4.5.1	115 075 918	115 030 959
Frais de personnel	4.5.3	-53 369 838	-50 663 786
Autres charges générales d'exploitation	4.5.3	-47 967 107	-47 397 182
Impôts et taxes	4.5.3	-895 676	-170 245
DAP sur immo. incorporelles et corporelles	4.5.3	-24 012 970	-21 880 526
RÉSULTAT BRUT D'EXPLOITATION		-11 169 674	-5 080 781
Coût du risque sur opérations avec la clientèle	4.5.4	-48 271 920	-44 650 530
Dotations / reprise de provision		0	0
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		-59 441 594	-49 731 311
Gains ou pertes sur actifs immobilisés		0	0
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT		-59 441 594	-49 731 311
Impôts sur les bénéfices	4.5.5	2 744 530	3 279 164
RESULTAT NET		-56 697 063	-46 452 147

• Hors bilan au 31 décembre 2025

	<i>ref</i>	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Engagements de financement		14 669 402	13 648 791
Engagements de garantie		83 772 579	83 084 063
Engagements sur titres		0	0
ENGAGEMENTS DONNES	3.4	98 441 981	96 732 855
Engagements de financement		74 480 000	59 980 000
Engagements de garantie		0	0
Engagements sur titres		0	0
Autres engagements		0	0
ENGAGEMENTS RECUS	3.4	74 480 000	59 980 000

4 Annexes aux comptes annuels 2025

4.1 Généralités

Leader européen du crédit instantané, YOUNITED permet aux consommateurs européens en France, Italie, Espagne et Portugal, de contracter un prêt personnel ou un crédit affecté, jusqu'à €56 000 de manière simple, sécurisée et instantanée.

Enregistré au registre du commerce et des sociétés en octobre 2009, YOUNITED a été agréé « établissement de crédit prestataire de services d'investissements » par l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACPR) et l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 23 septembre 2011 (n° d'agrément 16488). Cet agrément permet d'exercer, à travers le passeport Européen, son activité commerciale dans l'ensemble des pays de l'Espace Economique Européen.

4.2 Principes comptables et méthodes d'évaluation

4.2.1 *Présentation des comptes*

Les états financiers de Younited au 31 décembre 2025 sont établis conformément aux dispositions du règlement n° 2014-07 de l'Autorité des normes comptables (ANC) modifié par le règlement n° 2020-10 du 22 décembre 2020 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire, et pour les dispositions qui lui sont applicables. Le règlement de l'Autorité des normes comptables ANC n° 2023-03 du 7 juillet 2023 modifiant le règlement ANC n°2014-07 du 26 novembre 2014 relatif aux comptes des entreprises du secteur bancaire a supprimé la notion de transfert de charges. Cette suppression n'a pas d'impact sur les comptes individuels de la banque.

Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice sur l'autre, à l'exception des évolutions mentionnées le cas échéant ;
- Indépendance des exercices.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les méthodes comptables et les modalités de calcul adoptées dans les états financiers intermédiaires sont identiques à celles utilisées dans les états financiers annuels les plus récents.

4.2.2 *Operations avec la clientèle*

4.2.2.1 *Définition des créances*

Les crédits à la clientèle portés au bilan comprennent : le capital restant dû, les intérêts échus et ceux courus et non échus, les primes d'assurance et les pénalités d'impayés.

4.2.2.2 *Définition des créances douteuses*

En application de l'article 2221-1 du règlement ANC 2014-07, Younited comptabilise en créances douteuses les créances dont le statut de retard est au moins de trois mensualités impayées.

L'application de l'article 2221-8 du règlement ANC 2014-07 relatif au traitement comptable du risque de crédit conduit à constater en douteux compromis : les encours ayant une mensualité impayée depuis plus d'un an, les encours ayant un statut de retard supérieur à 6 mensualités impayées et/ou étant en déchéance du terme, ainsi que les créances en statut de surendettement.

4.2.2.3 Règles d'enregistrement des intérêts sur les créances douteuses :

Les intérêts sur encours douteux sont comptabilisés conformément aux termes du contrat. Ils entrent dans la base du calcul de la provision des pertes probables avérées. Les intérêts ne sont plus comptabilisés après le transfert en encours douteux compromis.

4.2.2.4 Dépréciation des créances

En application du règlement ANC 2014-07, Younited comptabilise une dépréciation dès lors qu'un encours de crédit présente un risque avéré. Les encours douteux sont donc provisionnés sur la base de leur flux prévisionnels de recouvrement actualisés.

Conformément à l'article 2131-4 les flux prévisionnels ne sont actualisés que si l'incidence de l'actualisation est significative au regard de leurs montants prudemment estimés. Ainsi Younited actualise les flux prévisionnels selon le taux de performance cible des crédits à leur origination.

L'ensemble des dépréciations vient en déduction des encours douteux, non compromis et compromis, inscrits à l'actif. Les dotations aux dépréciations sont comptabilisées en coût du risque au compte de résultat.

4.2.2.5 Passage à perte

L'appréciation du délai de passage en perte est basée sur le jugement d'experts, Younited le détermine avec sa Direction des Risques, en fonction de la connaissance qu'elle a de son activité.

Les créances devenues irrécouvrables sont inscrites en perte et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise en coût du risque.

4.2.2.6 Décote / Surcote

Dans les cas d'opérations de rachat de crédit, la différence entre le prix d'acquisition et la valeur nominale de chaque créance est inscrite en décote ou surcote au bilan de Younited. Au 31 décembre 2025, Younited a enregistré une décote nette en minoration de l'actif dans le poste des opérations avec la clientèle. Au compte de résultat, les produits et charges d'étalement sont comptabilisés en intérêts et produits assimilés.

4.2.2.7 Commission sur activité de crédit

Les commissions de frais de dossier (produits) et commissions de production et d'acquisition d'en cours de crédit (charges) sont constatées au résultat de la manière suivante :

- Dans les cas où ces commissions sont imputables à des encours cédés : elles sont constatées en compte de résultat au moment de la cession des encours conformément à l'article 2151-1 du règlement ANC 2014-07.

- Dans les cas où ces commissions sont imputables à des crédits conservés au bilan de la société : elles sont étalées selon la durée des crédits au moment de leurs origination.

4.2.3 Obligations et autres titres de placement

Les titres de placement, définis à l'article 2331-1 du règlement ANC 2014-07, sont enregistrés à la date de leur acquisition pour leur prix d'acquisition. La différence entre leur prix d'acquisition et leur prix de remboursement est amortie sur la durée de vie des titres.

Les parts du FCT France ont une maturité de sept jours à l'issue desquels elles sont remboursées. De nouvelles parts sont alors émises et souscrites. Les parts détenues par Younited sont valorisées à la valeur de la dernière émission de l'exercice.

Les junior note émises Youni FinanceCo Italy s.r.l. sont inscrites pour leur valeur d'acquisition. A chaque arrêté comptable les moins-values latentes ressortant de la différence entre la valeur nette comptable des notes et leur juste valeur – correspondant au prix qui serait reçu pour les vendre dans le cadre d'une transaction normale entre intervenants de marché à la date d'arrêté – font l'objet d'une dépréciation.

4.2.3.1 Cession de créances dans le cadre d'une opération de titrisation

En mars et novembre 2025 Younited a procédé à deux opérations de titrisations publiques portant sur des prêts à la consommation consentis par Younited en Italie pour un montant nominal de 248 508 milliers d'euros. Ces deux opérations ont extériorisé un gain total de 729 milliers d'euros.

En 2025, Younited a procédé à dix opérations de titrisation portant sur des prêts à la consommation non performants consentis par Younited en France, Italie, Espagne et au Portugal pour un montant nominal de 115 766 milliers d'euros. Ces dix opérations ont extériorisé un gain total de 1 587 milliers d'euros.

En Juin 2025, Younited a procédé à une opération de titrisation portant sur des prêts à la consommation consentis par Younited en Allemagne suite à l'arrêt de son activité commerciale dans cette géographie fin 2024 pour un montant nominal de 98 228 milliers d'euros. Cette opération a extériorisé une moins-value de 4 119 milliers d'euros.

En septembre 2025, Younited a mis en place une facilité de financement senior de type « warehouse » d'un montant maximal de 400 millions d'euros avec Citibank, en qualité de prêteur senior, et Youni FinanceCo Italy s.r.l. (« FinanceCo »), un véhicule ad hoc créé par Younited, en qualité d'emprunteur. Dans ce schéma, Citibank finance FinanceCo, lequel (i) acquiert auprès de Younited des prêts à la consommation italiens et (ii) finance Youni AssetCo France (« AssetCo »), un fonds commun de titrisation français, en souscrivant une part subordonnée émise par ce fonds. Ce financement permet à AssetCo d'acheter à Younited des c prêts à la consommation français. Younited conserve une exposition subordonnée à la facilité en souscrivant les parts juniors émises par FinanceCo.

Au dernier trimestre 2025, Younited a procédé à trois opérations de titrisation dans le cadre de cette facilité pour un montant nominal de 170 277 milliers d'euros. Ces opérations ont extériorisé une moins-value de 5 787 milliers d'euros.

4.2.3.2 Consolidation

En application de l'article R.233-15 du Code de commerce, la société ne prépare pas de comptes consolidés, celle-ci étant incluse dans les états financiers consolidés établis par son entité consolidante, Younited Financial, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B292237.

4.2.4 *Autres immobilisations financières*

Les autres immobilisations financières comprennent le certificat d'associé émis par le fonds de garantie des dépôts et résolution (« FGDR »), lequel est inscrit pour son montant nominal.

4.2.5 *Immobilisations incorporelles*

Les immobilisations incorporelles, constituées de frais d'établissements et de logiciels, pour partie développés en interne, sont enregistrées pour leur coût d'acquisition (composés principalement de frais de personnel et de prestataire informatique). Ces coûts sont amortis linéairement sur leur durée d'utilité à compter de leur mise en service :

- Logiciels informatiques & licences : 1 à 3 ans ;
- Frais d'établissement et frais d'augmentation de capital : 2 à 5 ans.

Les dépenses de recherche sont comptabilisées en charges de l'exercice au cours duquel elles sont engagées.

4.2.6 *Immobilisations corporelles*

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition. Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat et de tous les coûts directement attribuables à l'acquisition. Les amortissements ont été calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée probable d'utilisation à compter de leur mise en service :

- Matériel informatique : 3 ans ;
- Mobilier et aménagement : 3 à 10 ans.

4.2.7 *Méthodes d'évaluation des principales provisions pour risques et charges*

4.2.7.1 Les provisions pour risques sont destinées à couvrir les risques probables et sont actualisées soit en fonction de l'évolution des affaires auprès des tribunaux compétents soit de l'estimation de dédommagements dont la société pourrait être amenée à s'acquitter.

4.2.7.2 Les provisions pour charges ont pour objet de couvrir les dépenses qui, devant être supportées ultérieurement, ont pour origine des faits survenus au cours de l'exercice.

4.2.8 *Parties liées*

Une partie liée est une personne ou une entité qui est liée à l'entité qui prépare ses états financiers.

Les parties liées de Younited correspondent principalement aux actionnaires et à des personnes physiques salariées de la société. Au 31 décembre 2025, les transactions réalisées entre Younited et ses parties liées, lorsqu'elles existent, sont effectuées aux conditions normales de marché.

Au 31 décembre 2025, Younited finance sa société mère Younited Financial au travers d'un prêt interco. A fin décembre 2025, la position du compte est de 6 356 milliers d'euros.

4.3 Informations sur le Bilan

4.3.1 Caisses et Banques Centrales :

Caisses et banques Centrales	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Caisses et Banques Centrales	193 433 225	169 076 406
Total	193 433 225	169 076 406

4.3.2 Créances sur les établissements de crédit

Créances sur les établissements de crédit	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Comptes à vue	65 016 401	42 139 477
Dont Comptes de cantonnement	8 549 857	5 794 972
Dont Comptes d'affectation spéciale	6 384 647	13 387 270
Comptes à terme	0	0
Créances rattachées	0	0
Total	65 016 401	42 139 477

4.3.3 Opérations avec la clientèle

Répartition des opérations avec la clientèle	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Encours net	771 756 919	944 646 444
Encours brut de crédit	915 370 821	1 018 409 823
<i>dont Encours brut douteux</i>	22 090 733	19 566 080
<i>dont Encours brut douteux compromis</i>	151 717 315	73 815 123
Provisions sur encours de crédit	-143 613 902	-73 763 380
Stock net d'impayés	441 957	546 865
Stock d'impayés	4 596 031	4 088 280
Provisions sur stocks d'impayés	-4 154 073	-3 541 415
Autres créances	6 684 622	34 808 861
Total	778 883 499	980 002 170

4.3.3.1 Répartition encours brut de crédit

L'encours brut de créances comprend les encours détenus au bilan. Cet encours se compose du capital restant dû, du capital échu non payé, des intérêts courus non-échus et des intérêts échus non payés :

Répartition encours brut de crédit	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Crédits octroyés en France	335 937 755	552 559 975
Crédits octroyés en Italie	222 274 558	243 921 488
Crédits octroyés en Espagne	153 754 299	150 948 564
Crédits octroyés en Portugal	88 168 153	70 979 796
Crédits octroyés en Allemagne	115 236 056	0
Total	915 370 821	1 018 409 823

4.3.3.2 Répartition encours brut douteux

L'encours brut douteux comprend l'encours dont le statut de retard est strictement supérieur à deux mensualités impayées dont le statut de la créance est non compromis :

- A chaque date de clôture mensuelle, les créances sont catégorisées selon leur statut (sain, douteux, douteux compromis) ;
- Le caractère douteux n'est pas absorbant : les créances en statut « douteux » qui reprennent les paiements réguliers repassent en statut « sain » dès que le seuil de moins de trois mensualités impayées est franchi.

Répartition encours brut douteux	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Crédits octroyés en France	7 117 456	9 077 943
Crédits octroyés en Italie	5 240 402	5 795 096
Crédits octroyés en Espagne	5 837 163	3 365 123
Crédits octroyés en Portugal	2 425 115	1 327 919
Crédits octroyés en Allemagne	1 470 597	0
Total	22 090 733	19 566 080

4.3.3.3 Répartition encours brut douteux compromis :

L'encours brut compromis se compose des encours :

- Dont le statut de retard est d'au moins trois mensualités impayées depuis plus d'un an ;
- Dont le statut de retard est supérieur ou égal à 6 mensualités impayées et/ou en déchéance du terme ;
- Ou faisant l'objet d'une procédure de surendettement.

Répartition encours brut douteux compromis	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Crédits octroyés en France	59 298 644	41 772 158
Crédits octroyés en Italie	29 663 358	16 301 879
Crédits octroyés en Espagne	25 356 209	14 200 739
Crédits octroyés en Portugal	15 622 293	1 540 347
Crédits octroyés en Allemagne	21 776 811	0
Total	151 717 315	73 815 123

4.3.3.4 Ventilation des dépréciations par type d'encours de crédit et coût du risque :

Les portefeuilles de créances catégorisées comme douteux ou douteux compromis sont provisionnés sur la base de modèles internes calibrés spécifiquement pour chaque pays et typologie de créances, et reflétant l'espérance de recouvrement de chaque créance.

Ventilation des provisions sur encours de crédit	31 décembre 2024	Dotations	Reprises	31 décembre 2025
Provisions sur encours de crédit France	55 733 896	19 065 217	34 179 014	40 619 295
Provisions sur encours de crédit Italie	29 004 303	7 577 865	18 826 978	17 755 993
Provisions sur encours de crédit Espagne	25 841 316	7 055 568	18 805 184	14 091 700
Provisions sur encours de crédit Portugal	12 845 338	958 152	12 507 099	1 296 391
Provisions sur encours de crédit Allemagne	20 189 048	11 190	20 200 239	0
Total	143 613 901	34 667 992	104 518 514	73 763 380

4.3.3.5 Ventilation des encours de crédit (bruts et nets) par maturité résiduelle contractuelle

Répartition encours de crédit par maturité résiduelle	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	Total
Encours sains	4 892 954	52 702 727	478 942 774	388 490 165	925 028 620
Encours douteux	78 434 439	653 267	10 480 994	3 812 503	93 381 203
<i>Dont encours douteux non-compromis</i>	8 739 013	430 509	7 120 691	3 275 867	19 566 080
<i>Dont encours douteux compromis</i>	69 695 426	222 758	3 360 303	536 636	73 815 123
Encours brut global	83 327 393	53 355 994	489 423 768	392 302 668	1 018 409 823
Provisions sur encours & coût du risque	67 205 883	489 724	7 203 752	2 405 435	77 304 794
<i>Provisions sur encours douteux</i>	64 320 568	397 601	6 704 547	2 340 663	73 763 379
<i>Provisions sur encours frauduleux & ass.</i>	2 885 315	92 123	499 205	64 772	3 541 415
Encours net global	16 121 510	52 866 270	482 220 016	389 897 233	941 105 029
<i>Encours douteux/encours brut</i>	94%	1%	2%	1%	9%
<i>Provisions/encours douteux</i>	86%	75%	69%	63%	83%

4.3.4 Obligations et autres titres de placement

Titre de placement	Durée résiduelle	31 décembre 2024		31 décembre 2025	
		Valeur de part		Valeur de part	
Parts de FCT			58 125 457		69 878 479
Dont Younited France	> 5 ans	131,42	57 232 990	133,09	52 794 012
Dont Younited Free	> 5 ans				
Dont Younited Suravenir	> 5 ans	94,93	892 467		
Dont Youni Finance Co (notional value)	> 5 ans				18 713 448
Dont Youni Finance Co (provisions)	> 5 ans				-1 628 981
Parts de Fonds HQLA & OPC	> 5 ans		28 591 750		27 000 000
Total			86 717 207		96 878 479

4.3.5 Immobilisations incorporelles

Immobilisations incorporelles	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2025
Total valeurs brutes	115 282 218	16 969 682	32 000	132 219 900
Frais d'augmentation de capital	913 367			913 367
Frais d'établissement	197 179			197 179
Logiciels informatiques, licences, développement	114 171 671	16 969 682	32 000	131 109 354
Total amortissements	81 164 609	20 361 829	32 000	101 494 438
Amortissement Frais d'augmentation de capital	913 327	40		913 367
Amortissement Frais d'établissement	196 506	673		197 179
Amortissements Logiciels Informatiques, Licences	80 054 776	20 361 115	32 000	100 383 891
Valeur nette	34 117 609			30 725 463

4.3.6 Immobilisations corporelles

Immobilisations corporelles	31 décembre 2024	Augmentations	Diminutions	31 décembre 2025
Total valeurs brutes	3 455 812	42 292	794 645	2 703 460
Matériel de bureau et informatique	793 107	1 827	392 612	402 321
Mobilier de bureau et agencement	2 662 705	40 466	402 032	2 301 138
Total amortissements	2 428 349	209 397	794 645	1 843 101
Amortissement matériel Bureau et informatique	783 955	6 685	392 612	398 028
Amortissement mobilier de bureau et agencement	1 644 393	202 712	402 032	1 445 073
Valeur nette	1 027 463			860 359

4.3.7 Autres immobilisations financières

Le certificat d'associé constitue un titre de capital, sans droit de vote et sans droit sur les réserves du FGDR.

Autres immobilisations financières	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Autres titres de participation (FGDR)	2 968 767	2 411 751
Valeur nette	2 968 767	2 411 751

4.3.8 Autres actifs et passifs

Débiteurs et créditeurs divers	31 décembre 2024	31 décembre 2025
A l'actif :	19 975 072	26 620 082
Autres créances	6 951 548	13 962 610
Créances sociales et fiscales	13 023 525	12 657 472
Au passif :	38 657 836	38 375 448
Fournisseurs	18 297 672	16 101 797
Autres dettes	9 127 941	10 155 223
Dettes fiscales et sociales	11 131 173	12 084 428
Dépôts de garantie reçus	101 050	34 000

Au 31 décembre 2025 les créances sociales et fiscales sont composées de 12 129 448 € de CIR et 528 024 € de TVA.

4.3.9 Dettes envers les établissements de crédit

Dettes envers les établissements de crédit	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Dettes envers les établissements de crédit	60 520 000	60 020 000
Dettes rattachées	90 692	57 353
Total	60 610 693	60 077 353

Au 31 décembre 2025, les dettes envers les établissements de crédit sont composées uniquement d'une ligne collatéralisée avec Natixis.

4.3.10 Dettes envers la clientèle – DAT

Dépôts à terme levés auprès d'une clientèle de détail et institutionnelle dans 6 pays que sont la France, l'Allemagne, l'Autriche, l'Espagne, l'Irlande et les Pays-Bas. Ces dépôts ont une maturité initiale d'un an et jusqu'à 5 ans.

Dettes envers la clientèle investisseur - DAT	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Dépôts à terme	802 590 897	1 010 738 404
Dettes rattachées	30 131 421	31 601 779
Total	832 722 318	1 042 340 183

Dettes envers la clientèle investisseur - DAT	<= 3 mois	3 mois < D <= 1 an	1 an < D <= 5 ans	> 5 ans	31 décembre 2025
Dépôts à terme	186 528 303	504 407 275	319 802 825	0	1 010 738 404
Dettes rattachées	6 337 774	14 328 582	10 935 422	0	31 601 778
Total	192 866 078	518 735 857	330 738 247	0	1 042 340 183

4.3.11 Comptes ordinaires clientèle

Les comptes ordinaires clientèle se composent de :

- Dette correspondant au préfinancement des opérations de décaissements dans le cadre d'un partenariat avec le Fonds de Développement Economique et Social (FDES) ;
- Dette envers les investisseurs, personnes morales et physiques, en règlement des opérations sur titres dans les FCT ;
- Dette envers notre clientèle emprunteur en attente d'affectation ou de remboursements.

Comptes ordinaires clientèle	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Fonds de développement économique et social - pré-financement	2 660 552	2 660 552
Dettes envers les investisseurs Personnes Physiques	185 843	2 033 813
Dettes envers les investisseurs Personnes Morales	2 456 636	6 603 110
Dettes envers notre clientèle emprunteur	4 608 619	3 604 167
Total	9 911 651	14 901 642

4.3.12 Provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Provisions pour risques et charges	614 891	724 202
Total	614 891	724 202

4.3.13 Compte de régularisation actifs et passif

Comptes de régularisation	31 décembre 2024	31 décembre 2025
A l'actif	17 734 476	18 685 048
Charges constatées d'avance	4 609 122	4 071 560
Produits à recevoir	13 125 355	14 613 488
Au passif	0	0
Produits constatés d'avance	0	0

4.3.14 Variation des fonds propres

Libellé	31 décembre 2024	Affectation du résultat	Réserve Légale	Frais d'augmentation de capital	Augmentation de capital	Résultat de l'exercice	31 décembre 2025
Capital Social	3 396 476						3 396 476
Prime d'Emission	527 783 884			76 224			527 860 109
BSA	0						0
Réserves légales	1 747 565						1 747 565
Report à nouveau	-218 874 532	-56 697 063					-275 571 595
Résultat de l'exercice	-56 697 063	56 697 063				-46 452 147	-46 452 147
Total	257 356 330	0	0	76 224	0	-46 452 147	210 980 408

4.3.15 Résultat net par action

	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Résultat net	-56 697 063	-46 452 147
Nombre d'actions	3 396 476	3 396 476
Valeur nominale de l'action	1	1
Résultat net par action	-17	-14

4.4 Informations sur le hors bilan

Engagements de financement donné envers la clientèle de détail correspondant aux crédits octroyés mais non financés au 31 décembre 2025 de 13 648 791 €.

Hors Bilan	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Engagements donnés	98 441 981	96 732 855
Engagement de financement	14 669 402	13 648 791
Engagements de garantie	83 772 579	83 084 063
Engagements sur titres	0	0
Engagements reçus	74 480 000	59 980 000
Engagements de financement	74 480 000	59 980 000
Engagements de garantie		
Engagements bail		
Autres engagements		

4.5 Informations sur le compte de résultat

4.5.1 Produit net bancaire

Produit net bancaire	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Total Intérêts	29 623 454	36 943 966
Intérêts et produits assimilés	66 092 582	67 043 517
Intérêts et charges assimilées	-36 469 128	-30 099 552
Commissions	41 741 289	36 537 326
Commission de gestion d'impayés	6 734 626	5 850 333
Commission de frais de dossier	20 478 256	0
Commission de distribution d'assurance	21 567 261	16 966 013
Commission de gestion et autres commissions	12 025 482	13 720 980
Commission d'acquisition encours de crédit (charge)*	-19 064 335	0
Autres produits d'exploitation bancaire	43 711 176	41 549 667
Total	115 075 918	115 030 959

Au 31 décembre 2025, les commissions de frais de dossier et les commissions d'acquisition d'encours de crédit incluses dans le TIE ont été reclassés en intérêts et produits assimilés depuis les commissions. Si ce reclassement avait été appliqué au 31 décembre 2024, il aurait entraîné une hausse de 1 414 milliers d'euros des intérêts et produits assimilés et une diminution des commissions du même montant.

Au 31 décembre 2025, les intérêts et produits assimilés intègrent l'amortissement accéléré de commission de frais de dossier et de commission d'acquisition d'encours de crédit inclus dans le TIE pour (i) -7 014 milliers d'euros au titre des cessions d'encours dans le cadre des titrisations publiques italiennes et (ii) -5 787 milliers d'euros au titre des cessions d'encours à Youni FinanceCo Italy et Youni AssetCo.

4.5.2 Autres produits d'exploitation bancaire

Autres produits d'exploitation bancaire	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Production immobilisée	21 181 433	17 639 948
Revente de leads	6 915 976	7 595 180
Revenus de sous-location	1 214 842	1 164 455
Revenus de partenariats B2B	4 710 377	2 032 865
Autres	9 688 547	13 117 219
Total	43 711 176	41 549 667

Au 31 décembre 2025 les autres produits d'exploitation bancaire intègrent 7 744 milliers d'euros de produit correspondant à la différence entre le prix de vente des encours cédés dans le cadre des titrisations publiques italiennes et leur valeur nominale.

4.5.3 Charges générales d'exploitation

Charges générales d'exploitation	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Frais de personnel	-53 369 838	-50 663 786
Salaires et traitements	-36 011 206	-32 666 351
Charges sociales	-14 121 977	-14 986 003
Impôts et taxes liées aux rémunérations	-3 236 655	-3 011 433
Autres charges générales d'exploitation	-47 967 107	-47 397 182
Impôts et taxes	-895 676	-170 245
DAP sur immo. incorporelles et corporelles	-24 012 970	-21 880 526
Total	-126 245 592	-120 111 740

4.5.4 Coût du risque sur opérations avec la clientèle

Coût du risque sur opérations avec la clientèle	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Coût du risque sur opérations avec la clientèle	-48 271 920	-43 026 249
Total	-48 271 920	-43 026 249

Au 31 décembre 2025 le coût du risque sur opérations avec la clientèle intègre (i) une charge de 4 119 milliers d'euros au titre de l'opération de cession des encours allemand suite à l'arrêt de l'activité commerciale dans cette géographie et (ii) un produit net de 1 587 milliers d'euros au titre des opérations de cessions d'encours non-performants de la période.

4.5.5 Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices sont composés du crédit impôt recherche (CIR) et de l'impôt sur les sociétés en relation avec l'activité exercée par Younited au Portugal.

Impôts sur les bénéfices	31 décembre 2024	31 décembre 2025
Impôts sur les bénéfices	2 744 530	3 279 164
Total	2 744 530	3 279 164

4.6 Autres Informations

4.6.1 Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

	31 décembre 2025
Accroissements	
Provisions réglementées	
Subventions à réintégrer au résultat	
Allègements	300 382 591
Provisions non déductibles l'année de dotation	
Total des déficits exploit. reportables	300 382 591
Total des amortissements différés	
Total des moins-values à long terme	
TOTAL	300 382 591

4.6.2 Honoraires des Commissaires aux comptes

Au 31 décembre 2025 les honoraires des commissaires aux comptes se décomposent comme suit :

	KPMG	Forvis Mazars	Total
Certification des comptes	171 000	171 000	342 000
Autres services autorisés	83 500	75 000	158 500
Total	254 500	246 000	500 500

4.6.3 Rémunération des dirigeants

Sur l'exercice 2025, les membres du Directoire ont perçu une rémunération de 599 976€.

4.6.4 Effectif moyen

L'effectif moyen en activité s'élève à 452 sur l'exercice 2025 contre 511 en 2024.

4.6.5 Engagements sociaux

Compte tenu de l'effectif actuel et de leur date d'entrée dans la société, la société n'a pas comptabilisé d'engagements d'indemnité de fin de carrière (IFC). Des indemnités de départ à la retraite seraient versées aux salariés au moment de leur départ à la retraite, conformément à la réglementation et aux conventions en vigueur. Toutefois, la provision à constituer à ce titre n'est pas jugée significative.

4.6.6 Evénements post clôture

En janvier 2026, Younited a annoncé avoir procédé au rachat d'un portefeuille de prêts français pour un montant de 43,5 millions d'euros, précédemment détenu par un investisseur externe. Cette opération s'inscrit dans la stratégie de Younited visant à renforcer sélectivement la taille de son bilan de manière

disciplinée et durable, tout en maintenant une attention continue à la qualité des actifs, à la création de valeur à long terme et à une gestion prudente des risques.

En février 2026, Younited a réalisé avec succès sa première émission de dette Tier 2 pour un montant de 50 millions d'euros. Cette opération vise à renforcer la structure de capital réglementaire de l'entreprise et à soutenir la poursuite de la croissance de ses activités de crédit. Les titres Tier 2, de nature subordonnée, sont éligibles en tant que capital réglementaire au regard du cadre prudentiel en vigueur. Cette émission s'inscrit dans la stratégie de Younited de diversifier ses sources de financement et de consolider sa base de capital.

Depuis la date d'arrêté, les tensions géopolitiques au Moyen-Orient se sont intensifiées, générant un climat d'incertitude accrue dans la région. À ce stade, sur la base des informations disponibles, Younited n'anticipe pas d'impact à court terme sur le comportement de sa base d'emprunteurs mais continue toutefois de suivre de près l'évolution de la situation, y compris ses éventuelles répercussions sur sa stratégie de financement.